CCI International Auvergne

Mission de prospection USA BIO +
Biotech & Santé
Philadelphie et Princeton du 19 au 23 juin 2015

***Optimisez votre participation à la Conférence internationale BIO du 15 au 18 juin à Philadelphie en bénéficiant d'une offre optionnelle d'accompagnement renforcé* BIO+**

Le programme d'accompagnement proposé par CCI International Auvergne, en amont et en aval du programme **BIO+** organisé par la Chambre franco-américaine de Philadelphie (FACC), vous permettra de bien comprendre le marché américain et ses enjeux et ainsi, d'optimiser vos rendez-vous et les résultats.

Votre mission organisée en 4 étapes

1. Un atelier de préparation pour traiter les questions liées aux aspects financiers, commerciaux, juridiques, logistiques sans oublier la dimension linguistique et le pitch de vente.
2. Votre programme de visites et de rendez-vous à Philadelphie et Princeton organisés par la FACC.
3. Un atelier de suivi avec des informations sur les modalités d'implantation.
4. Un suivi personnalisé de votre projet USA sur une période de 12 mois après la mission.

Le programme

1) Pré-mission - 18 février 2015 : entretien individuel *optionnel*

- **Entretiens individuels** de validation de projet USA avec la co-directrice de la FACC de Philadelphie présente à la CCI Auvergne.
- Point de cadrage par vidéo-conférence

2) Pré-mission - 2 juin 2015 : atelier de préparation à CCI Paris Ile de France (*)

- **Le contrat commercial** : aspects financiers, commerciaux, juridiques et logistiques. Préparer, rédiger un contrat commercial. Négocier avec un américain. Les codes culturels, comportements et attitudes à adopter.
- **La propriété intellectuelle aux USA**
- **La FDA** (Food & Drug Administration)
- **Deux minutes pour convaincre … en anglais !** Préparation à l'Elevator pitch : les conseils d'un professeur californien pour réussir, en 2 mn, la présentation de votre entreprise en anglais.

(*) le transport jusqu'à Paris n'est pas inclus

3) Mission BIO+ - 19 au 23 juin 2015 : Philadelphie & Princeton (organisée par la FACC de Philadelphie)

Objectifs :

- **Découvrir** : l'écosystème local avec visite sur Philadelphie / Princeton
- **Visiter des sites** : grands groupes pharmaceutiques, laboratoires, centres de recherche, incubateurs, CRO et universités YVY League.
- **Echanger** : partage d'expérience avec des entreprises et des entrepreneurs étrangers implantés localement.
- **Participer à 3 séminaires dédiés :**

  a). **"** les **levées de fonds**, le **capital** et les subventions d'**amorçage "**
  b). **" Implantation** et **Immigration** pour les entrepreneurs " et présentation du **programme Global Access PA** - dispositif innovant d'accueil et d'immersion dans le réseau des biotech locales pour les entrepreneurs français à la recherche des 1ers clients et partenaires américains.
  c). **"** Le rôle de la **Food and Drug Administration**, des Associations et du **Lobbying** aux USA en biotechnologies et Sciences de la vie ".

- **Présenter votre entreprise** et rencontrer des partenaires stratégiques à l'occasion de **One to One Speed Meetings à Princeton** et du **Cocktail Networking**.

4) Post-Mission – septembre 2015 : atelier de suivi à Clermont-Ferrand / 9 h 00 – 12 h 00

- **1er bilan de la mission** : retour sur les rencontres effectuées – Perspectives d'affaires – Propositions de suivi personnalisé.

- **S'implanter aux USA : mode d'emploi** – Intervention d'avocat et expert comptable.

- **Témoignage d'entreprise implantée aux USA**.

5) ➔ Suivi individualisé de votre projet sur les USA durant 12 mois

- **Accompagnement par le Conseiller Amérique du nord de la CCI Auvergne**
  * avec la possibilité du recrutement d'un étudiant international en entreprise (coût supplémentaire)
  et bénéficier du travail d'un étudiant-stagiaire diplômé en commerce ou marketing international et piloté par le conseiller de la CCI Auvergne. Il peut préparer votre documentation, réaliser une présentation, faire le suivi de vos contacts à votre retour …

❶ ✚ ❷ ✚ ❸ ✚ ❹ ✚ ❺ LE SERVICE PACKAGE DE LA MISSION : 1875 € HT

Ce tarif comporte l'organisation du programme de la mission + frais d'hébergement + repas du midi + transports collectifs

Cette mission peut également bénéficier de l'assurance prospection Coface.

Clôture des inscriptions pour la mission BIO+:

15 avril 2015 au plus tard

Mission BIO+ Biotech & Santé
Du 19 au 23 juin 2015

Bulletin d'inscription

Souhaite participer à la mission BIO+ Biotech & Santé : ☐ **oui** ☐ **non**

Raison sociale : ..... SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal - ville : .....

Nom et prénom du participant : .....

Fonction du participant : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Site web : .....

Secteur d'activités : .....

Effectif : .....

❶ ✚ ❷ ✚ ❸ ✚ ❹ ✚ ❺ LE SERVICE PACKAGE DE LA MISSION : 1875 € HT

☐ **Je souhaite souscrire au service package de la mission et je joins un chèque d'acompte de 1875 € HT établi à l'ordre de la CCI Philadelphie**

L'entreprise déclare avoir pris bonne note des conditions de réservation.

Date ……. Signature et cachet de l'entreprise

A retourner impérativement avant le 15 Avril 2015 à :

Marie-Sol GONZALEZ - CCI International Auvergne
Tél 04 73 51 66 65 - Fax : 04 73 80 78 81 - Email : msgonzalez@auvergne.cci.fr
Adresse postale : CCI Auvergne- 148 bd Lavoisier
63037 Clermont Ferrand cedex 01

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Application des Conditions Générales de Vente (CGV)
Les présentes CGV sont systématiquement insérées dans chaque offre de prestation envoyée aux entreprises par CCI International Auvergne. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise aux présentes CGV, qui peuvent être complétées et/ou modifiées par des conditions particulières proposées par CCI International Auvergne. Sauf dérogation expresse et écrite émanant de CCI International Auvergne, les présentes CGV prévalent sur toute autre condition stipulée par l'entreprise, notamment dans ces conditions générales d'achat quel que soit le moment où cette condition est portée à la connaissance de CCI International Auvergne.

Article 2 - Formation du contrat
Le contrat entre CCI International Auvergne et l'entreprise n'est formé qu'à la date d'envoi de la confirmation de la commande faite par courrier, télécopie ou e-mail, par CCI International Auvergne à l'entreprise.

Article 3 – Paiement
CCI International Auvergne est portée administrativement par la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne (CCI Auvergne) - Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne - BP 25 - 63510 Aulnat. Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI Auvergne. Les éventuels remboursements seront également effectués par la CCI Auvergne.
Sauf conditions particulières proposées par CCI International Auvergne, les commandes sont payables 80 % à la commande. Le solde devra être réglé 30 jours avant le début de la prestation. Les factures de CCI International Auvergne sont payables sans escompte et dès réception, par chèque libellé ou par virement bancaire à l'ordre de la CCI Auvergne. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Article 4 - Délais de réalisation
Les délais de réalisation des prestations de services sont donnés à titre indicatif dans l'offre de prestation faite à l'entreprise. CCI International Auvergne s'engage à les respecter au mieux, mais elle est notamment tributaire de la disponibilité des informations et/ou des interlocuteurs pouvant être indispensables à l'exécution de la prestation.

Article 5 - Modalités de réalisation des prestations de services
CCI International Auvergne est seule juge des différents moyens qu'elle met en œuvre pour la réalisation de ses prestations. Pour permettre la bonne exécution des prestations, l'entreprise s'engage à mettre à la disposition de CCI International toutes les informations et tous les documents utiles à l'appréciation précise par CCI International Auvergne du besoin de l'entreprise.

Article 6 - Confidentialité
CCI International Auvergne et l'entreprise s'engagent à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de leur personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles par l'autre partie pendant l'exécution dune prestation de services. L'entreprise s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriété de CCI International Auvergne, qui pourront être utilisés pour l'exécution d'une prestation de services.

Article 7 - Conditions d'annulation de la prestation
Du fait de CCI International Auvergne : Postérieurement à la diffusion de l'offre de prestation et quelles qu'en soient les causes, CCI International Auvergne se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux entreprises inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Du fait du client : La réception par CCI International Auvergne de la commande rend exigible l'intégralité des sommes. Si l'annulation intervient :
- moins de 30 jours avant le début de la prestation, CCI International Auvergne conservera 100 % du montant total de la prestation,
- au-delà de 30 jours, CCI International Auvergne conservera 50 % du montant total de la prestation.

Article 8 - Force Majeure
Les engagements de CCI international Auvergne cessent par suite de cas de force majeure : guerre, émeute, inondation, incendie, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de CCI International Auvergne mettant obstacle à l'exécution de ses engagements.

Article 9 - Droit applicable et règlement des différends
Le droit français est seul applicable. Tous différends et contestations seront, à défaut d'accord amiable, jugés par le tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, et cela même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 10 - Dispositions diverses
CCI International Auvergne se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV.
Les présentes CGV sont divisibles. La nullité éventuelle d'une de ces conditions n'affecte pas la validité des autres, à condition que la disposition annulée n'ait pas été considérée par les parties comme substantielle et déterminante et que l'équilibre général des accords contractuels soit sauvegardé. CCI International Auvergne et l'entreprise devront si possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des accords contractuels. En cas de divergence entre les présentes CGV et les conditions particulières proposées par CCI International Auvergne, les conditions particulières prévaudront sur les présentes CGV.